

Beam

Bordeaux Events And More

 BORDEAUX
TECHNOWEST

 Beam
Bordeaux Events And More

UAV SHOW

SALON EUROPÉEN DU DRONE PROFESSIONNEL
10-12 OCTOBRE 2023
PALAIS DES CONGRÈS - BORDEAUX

EXPOSITIONS • STANDS • CONFÉRENCES • TABLES RONDES • DÉMONSTRATIONS



UAV SHOW 2023

PALAIS DES CONGRES

GUIDE DE L'EXPOSANT

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES

▪ Lieu et Accès « Palais des Congrès »	Page 3
▪ Lieu d'exposition « Espace Pluriel »	Page 4
▪ Livraisons, Accès et Stationnement	Page 5-6
▪ Horaires (Montage, Ouverture, Démontage)	Page 7
▪ Accès DEMO DAY	Page 8
▪ Caractéristiques des stands	Page 9
▪ Détails des prestations sur commande	Page 9-11
▪ Fiche entreprise (Obligatoire pour commander)	Page 12
▪ Mode de règlement + RIB	Page 13
▪ Bons de Commandes (A à F)	Page 14-19
▪ Nos prestataires	Page 20

ASSURANCE ET REGLEMENT SECURITE

▪ Assurance, gardiennage, déclaration	Page 21
▪ Formulaire de déclaration combustible	Page 22
▪ Règlement de sécurité	Page 23-32
▪ Nos Espaces	Page 33

VOS CONTACTS BORDEAUX EVENTS AND MORE :

Manon Colley
Chargée de Coordination Projet
07 86 71 76 08
m.colley@beam.fr

Cindy Ramos
Assistante de Coordination
06 62 54 65 54
c.ramos@beam.fr

Bordeaux Events
Rue Jean Samazeuilh - CS 20088
33070 Bordeaux Cedex

PALAIS DES CONGRES

(le lieu, les accès)

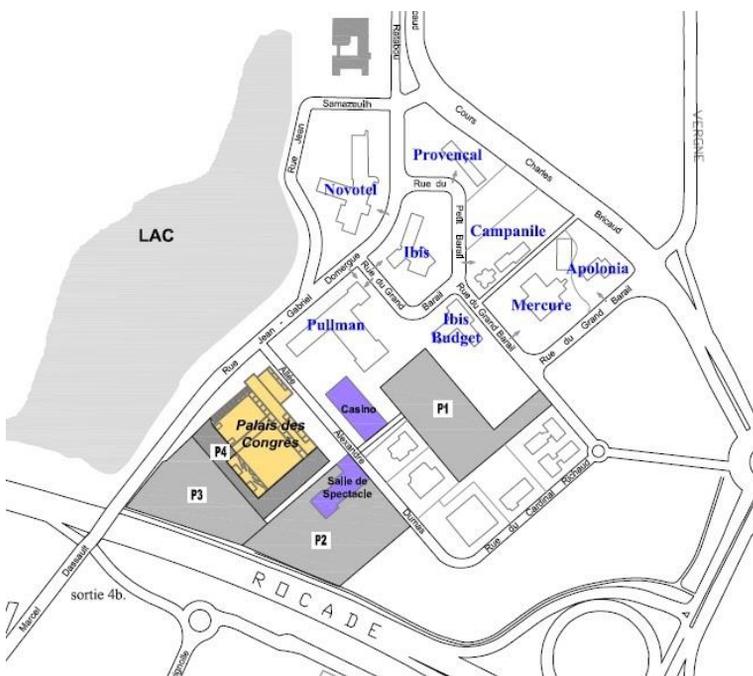
PALAIS DES CONGRES

Avenue Jean-Gabriel Domergue - 33300 Bordeaux

Le Palais des Congrès est situé au cœur des 160 hectares du lac de Bordeaux, à 15 minutes du centre-ville et de l'aéroport et à 25 minutes de la gare.

Le Palais des Congrès **bénéficie** d'infrastructures d'accueil touristiques exceptionnelles, 1 400 chambres d'hôtel, 15 restaurants et 1 casino, directement accessible en Tramway.

- **Venir en avion** : Depuis l'aéroport de Bordeaux-Mérignac → Bus Navette Liane 1 (arrêt Gambetta) Puis Tramway ligne C (arrêt Palais des Congrès) - www.bordeaux.aeroport.fr
- **Venir en Train** : Depuis la Gare Bordeaux Saint-Jean, tramway ligne C (arrêt Palais des Congrès) - *Remarque : 1 tramway sur 2 jusqu'à l'arrêt Palais des Congrès* - www.oui.sncf
- **Venir en voiture** 🚗 www.circulation-lacub.fr
A10 Bordeaux-Paris sortie 4C - A10 Paris-Bordeaux sortie Bordeaux Lac sortie 4
- **Venir en transports en commun** - www.infotbm.com
Tramway ligne C : Direct depuis la gare St Jean jusqu'à l'arrêt Palais des Congrès
- **Taxi** : Disponibles devant l'entrée du Palais des Congrès.
Tarifs indicatifs (variation du prix possible en fonction du trafic) : Palais des Congrès – aéroport : 25 €, Palais des Congrès – Gare Saint-Jean : 17 €, Palais des Congrès – Centre-ville : 15 €

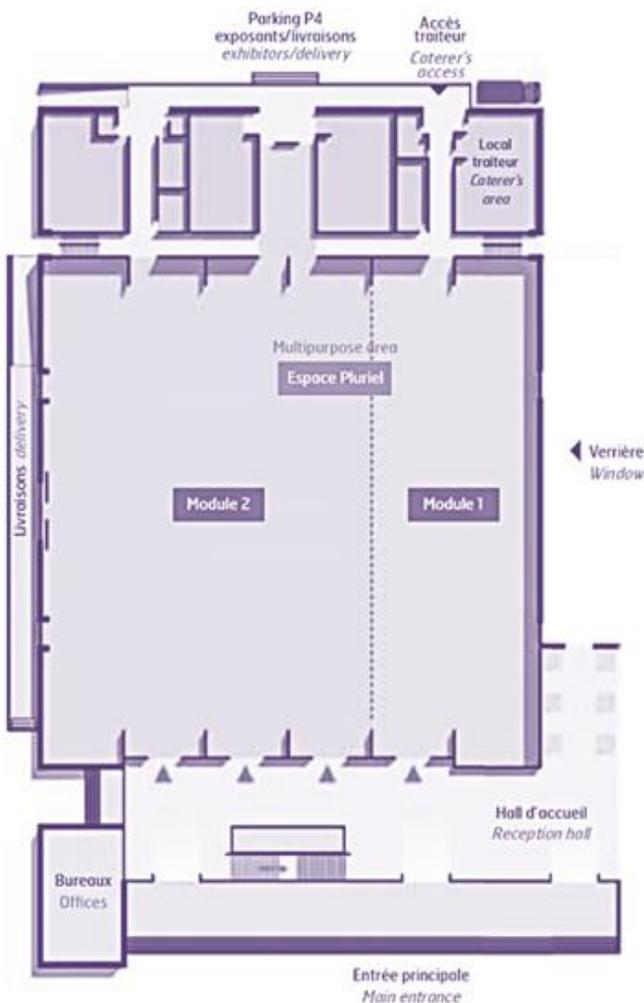
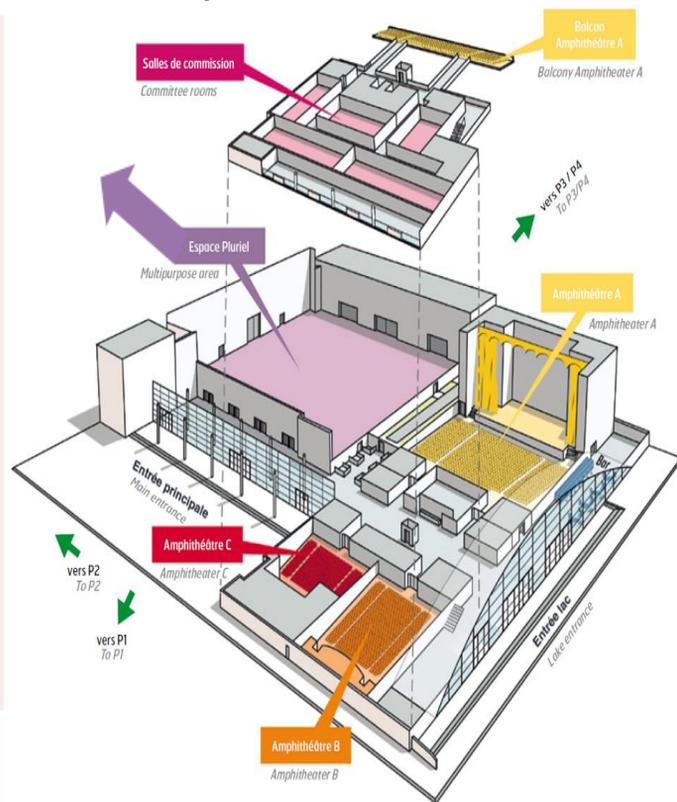


- Parking visiteurs et congressistes gratuit : Rue du Cardinal Richaud (Parking P1, P2, P3)
- Accès piéton : Allée Alexandre Dumas
- Accès livraison : Avenue Jean-Gabriel Domergue (Parking P4)

ESPACE PLURIEL : Lieu d'exposition

CARACTERISTIQUES DU SITE

- L'espace d'exposition (Espace pluriel) est situé au rez-de-chaussée du bâtiment
- Sa surface est de 3 025 m² (56m x 54m) divisible en 3 espaces de 1000 m²
- Le sol est en béton, finition quartz
- L'éclairage est réalisé par lampes à iodures métalliques
- La hauteur libre sous poutres est de 6.80 m dans le pluriel Est et Central (module 2 dans le visual ci-dessous)
- La distribution électrique est effectuée par trappons au sol
- Du début du montage à la fin du démontage, un agent d'exploitation au moins, est présent dans le bâtiment.



IMPERATIFS

- Les deux seuls adhésifs autorisés sur le sol sont :
 - « SUPERMOUNT 22102 » de Supertape
 - « EURO 704 EXHIBITION TAPE » de Sidcadgroup
- L'affichage sur les piliers est interdit ainsi que sur les murs, les portes ou les vitres
- Le perçage des sols, murs, plafonds, est interdit
- Aucune arrivée / évacuation d'eau n'est disponible
- Aucune suspension sauvage n'est autorisée
- Aucun véhicule n'est autorisé dans le hall

ACCES : LIVRAISONS ET STATIONNEMENT

- **Les livraisons** en pré montage pourront être effectuées à partir du

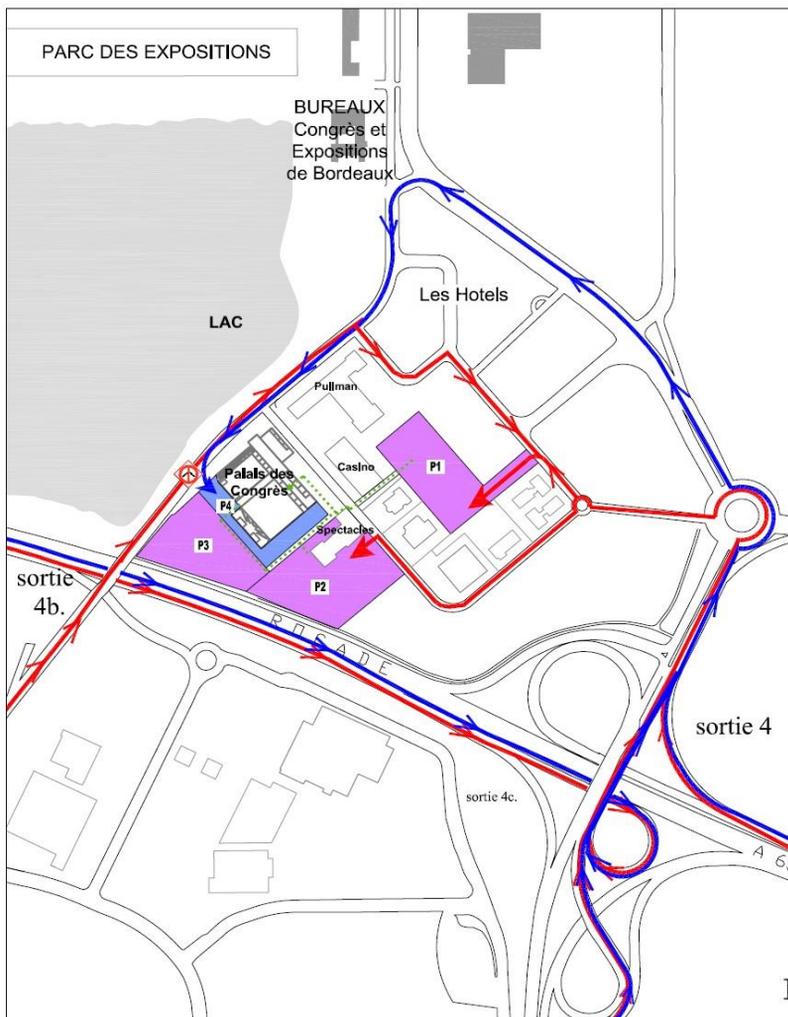
04/10/2023 de 9h00 à 18h00

- **Accès à l'aire de livraison** par le parking P4, avenue Jean-Gabriel Domergue
Quai de déchargement h. 0.8m avec rampes d'accès 12% (largeur 3.60m, longueur 12m)

- **La dimension des portes d'accès à la zone d'exposition** (l : 2.485 x h : 2.80) impose une manutention (transpalette ou élévateur) du matériel livré à partir du quai. Mise à part les engins de manutention, aucun véhicule ne sera autorisé à pénétrer dans l'Espace Pluriel.

- **Une réserve de stockage** est prévue à cet effet. A son arrivée, l'exposant viendra récupérer ses colis.

En dehors des jours et horaires de livraison indiqués ci-dessus, aucun colis ne sera accepté



— Accès parking P4

— Accès parking P1,P2,P3

..... Accès piétons

P4

P1,P2,P3

ACCES AU PARKING P4; LIVRAISONS UNIQUEMENT
(Fournisseurs/prestataires, exposants...)

ACCES AU PARKING P1, P2, P3:
-Valeurs, Congressistes
-Stationnement exposants hors livraisons



Montage, Démontage

Nous demandons aux véhicules de se déplacer vers le P3 après déchargement pour fluidifier le trafic.

Pendant la manifestation

Les exposants, visiteurs et congressistes pourront se garer sur les parkings P1, P2 et P3

Livraisons – identification, récupération des colis)

L'identification des colis

Elle est impérative, merci de bien vouloir utiliser l'étiquette ci-dessous pour l'expédition de vos colis

UAV SHOW

Société :

Stand :

PALAIS DES CONGRES DE BORDEAUX

Avenue Jean-Gabriel Domergue

33300 Bordeaux

Nom du contact sur place :

Téléphone :

N° du Colis :

Nb total de colis :

Attention ! Tout colis ne portant pas ces informations pourra être refusé

Bordeaux Events And More décline toute responsabilité si par suite d'instructions insuffisantes le matériel n'était pas livré à temps ou s'il était endommagé.

Récupération des colis – FIN de CONGRES

Dans le cas où un transporteur doit récupérer vos colis, nous vous remercions de :

- Bien fermer tous les colis
- Les étiqueter avec l'adresse de retour sur tous les colis en les numérotant (ex : 1/5, 2/5... 5/5), mentionner un nom et un numéro de téléphone portable sur le premier colis
- Les amener dans la zone de stockage au fond de l'espace Exposition
- Prévenir votre transporteur de les récupérer :

Du 13/10/2023 au 15/10/2023

de 9H00 à 18H00



Important

Tous colis ou documents laissés sur le stand au départ de l'exposant sera mis en benne par le service nettoyage.

En l'absence de l'exposant à l'arrivée du transporteur, BEAM décline toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol des colis.

HORAIRES

(Montage – Ouverture exposition – Démontage)

Rappel

Le stationnement sur le parking livraison est autorisé pour les véhicules utilitaires ou véhicules de tourisme seulement pendant les jours de montage et démontage.

Tout stationnement gênant, notamment sur la voie « pompiers » sera sanctionné. Bordeaux Events And More se réserve le droit de faire procéder à l'enlèvement des véhicules. Les propriétaires ne pourront se prévaloir d'aucun recours contre Bordeaux Events And More. Les frais d'enlèvement et de restitution seront à leur charge.

➤ Un accueil des exposants sera assuré par l'organisateur de 9h00 à 18h00 le lundi 09 octobre.

L'accès se fera par l'aire de livraison mentionnée sur le plan en page 5.

Tout objet ou carton laissé dans les allées sera considéré comme devant être détruit.

Toutes les allées devront être libérées au plus tard le lundi 09 octobre à 23h00 afin de permettre aux équipes de nettoyage de remettre le bâtiment en état avant l'ouverture au public.

Démontage : Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise. Tous les matériels et installations de stand devront être retirés au plus tard le mercredi 12 octobre à 19h00.

Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

	09/10/2023 Montage	10/10/2023 Ouverture exposition Palais des Congrès	11/10/2023 Exposition Palais des Congrès	11/10/2023 & 12/10/2023 Démontage Palais des Congrès	12/10/2023 Démonstration Aéroport de Bordeaux
Montage des stands	07h00 à 23h00				6h30 à 8h30
Ouverture aux exposants		8h00	8h00		6h30
Ouverture Exposition visiteurs		09h00 à 18h00	09h00 à 18h00		09h00 à 17h00
Démontage				11/10/2023 : 18h00 à 22h00 12/10/2023 : 9h00 à 19h00	17h00 à 22h00

INFO ACCESSIBILITE DEMO DAY

Rappel

Lieu : Aéroport de Bordeaux – proche de l'actuel siège de Bordeaux Technowest

Adresse : 25 rue Marcel Issartier, 33700 Mérignac

Quand : le jeudi 12 octobre 2023 dès 6h30

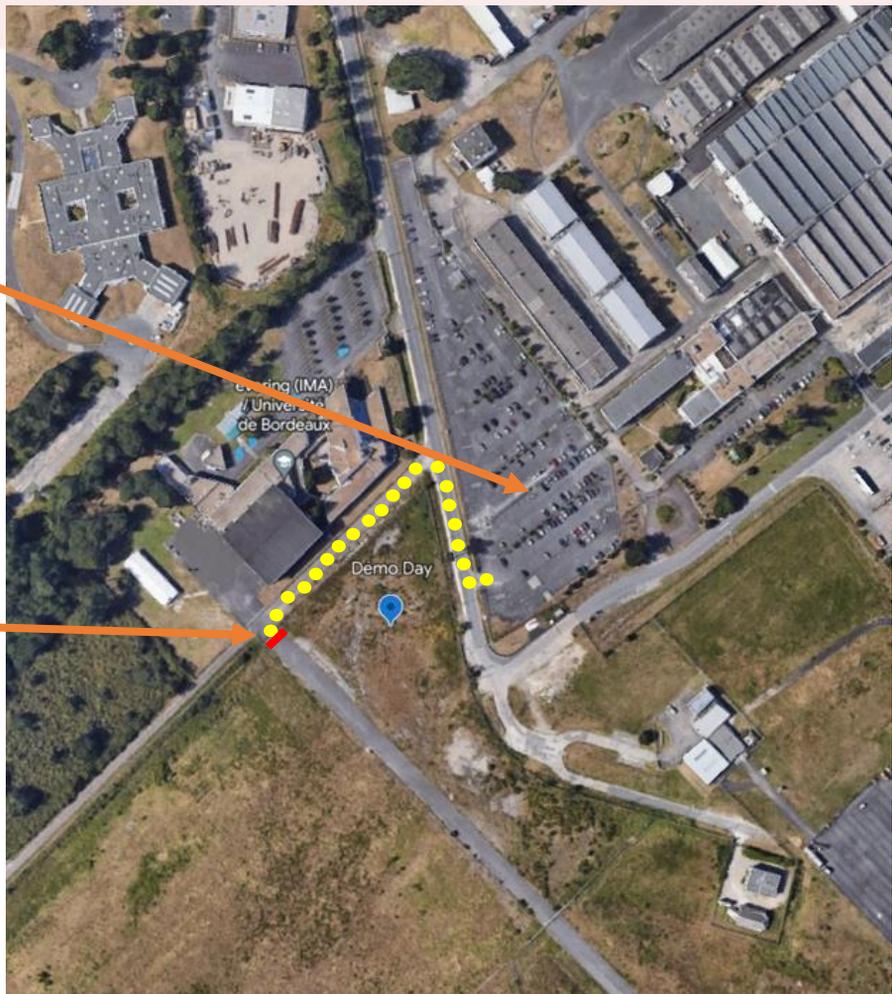
Parking : Bordeaux Technowest

Trajet à pied du parking à la zone de contrôle

Important : le site sera uniquement accessible sur la présentation de votre badge exposant

Parking Bordeaux
Technowest

Zone de contrôle
d'accès



CARACTERISTIQUES DES STANDS

STAND PRESTIGE

Un stand de 12 m2 incluant cloisons en mélaminé blanc, raidisseurs, 1 rail de LED de 4 spots, moquette bleue, mobilier, enseigne drapeau, réserve de 1,5 m2 avec porte, alimentation électrique de 3 kW et nettoyage du stand la veille de l'ouverture et pendant le salon

STAND BUSINESS

Un stand de 9 m2 incluant cloisons en mélaminé blanc, raidisseurs, 1 rail de LED de 3 spots, moquette bleue, mobilier, enseigne drapeau, réserve de 1 m2 avec porte, alimentation électrique de 3 kW et nettoyage du stand la veille de l'ouverture et pendant le salon

STAND CLASSIQUE

Un stand de 6 m2 incluant cloisons en mélaminé blanc, raidisseurs, 1 rail de LED de 3 spots, moquette bleue, mobilier, enseigne drapeau, réserve de 1 m2 avec porte, alimentation électrique de 3 kW et nettoyage du stand la veille de l'ouverture et pendant le salon

FORMULE PARTENAIRE PREMIUM

Un stand de 24 m2 incluant cloisons en mélaminé blanc, raidisseurs, 2 rails de LED de 4 spots, moquette bleue, mobilier, enseigne drapeau, réserve de 3 m2 avec porte, alimentation électrique de 5 kW et nettoyage du stand la veille de l'ouverture et pendant le salon

FORMULE PARTENAIRE CLASSIQUE

Un stand de 18 m2 incluant cloisons en mélaminé blanc, raidisseurs, 2 rails de LED de 3 spots, moquette bleue, mobilier, enseigne drapeau, réserve de 2 m2 avec porte, alimentation électrique de 5 kW et nettoyage du stand la veille de l'ouverture et pendant le salon

STAND DEMO DAY

Tente d'exposition extérieure (5x5m)

Bordeaux Events And More



Aucune installation ne doit empiéter sur les allées
Il est interdit de modifier les stands équipés en déposant ou en cachant tout ou partie des éléments.

PRESTATIONS SUR COMMANDE

(Détail prestations)

Les commandes doivent être notifiées par l'intermédiaire des **Bons de Commandes spécifiques (pages 14 à 19)**, à nous retourner au plus tard le **29 septembre 2023** accompagnés du plan d'implantation des branchements électriques, du texte d'enseigne pour les stands équipés, du chèque de paiement (libellé à l'ordre de Bordeaux Events And More) ou la copie de l'ordre de virement effectué à l'aide du RIB ci-dessous où doivent figurer le **nom de l'exposant ainsi que le nom de la manifestation**.

BANQUE : BPACA MERIGNAC ENTOUEST			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10907	00001	05721953384	93
IBAN : FR76 1090 7000 0105 7219 5338 493 – Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX			

➤ **Implantation et Enseigne (formulaire A)**

Pour les plans retournés dans le délai imparti, le branchement électrique sera implanté sur le stand conformément aux indications portées par l'exposant sur le schéma figurant sur le bon de commande en annexe, avec une tolérance de plus ou moins 50 cm.

Pour les plans reçus après la date limite, Bordeaux Events And More implantera le coffret en fonction des contraintes techniques résultant du câblage et ne peut s'engager à respecter les conditions d'implantation.

Il est particulièrement important que le schéma soit correctement réalisé et orienté par rapport aux allées environnant le stand ou aux autres stands.

Toute demande d'intervention pour déplacement de coffret sera facturée.

Comme l'impose le règlement de sécurité, le coffret de branchement électrique doit être accessible en permanence mais hors de portée du public. Il peut être placé sous un comptoir ou dans un bureau non fermé à clé. Si un coffret était placé dans un local fermé à clé, l'exposant n'aurait pas de recours contre l'organisateur ou le technicien qui entrerait, par nécessité, dans ce local pour accéder au coffret.

ENSEIGNE DE STAND pour les stands équipés seulement, elle doit comporter 16 caractères maximum. (Sans logo)

➤ **Branchements Electriques (formulaire B)**

Jusqu'à 3Kw, le branchement est réalisé au moyen d'un bloc ménager trois prises.

Au-delà de 3Kw, le branchement est réalisé au moyen d'une borne munie d'organe de protection contre les surintensités, et d'un disjoncteur général (Différentiel 30mA).

Lorsque l'exposant prend possession de son stand, le matériel est sous tension. Le raccordement s'effectue indifféremment sur l'une ou l'autre des prises disponibles, dans la limite des intensités maximum admissibles pour chacune d'elle, à savoir : 16 A sur chacune des prises classiques.

Le tarif du branchement comprend la location, l'installation proprement dite et sa dépose, la fourniture du courant pendant la durée de l'exposition, ainsi que la maintenance des installations et la permanence d'un électricien.

Les branchements électriques sont distribués par BEAM à partir de trappes au sol selon les modalités suivantes :

- Branchement 3 kw monophasé : Bloc ménager 3 prises

PRESTATIONS SUR COMMANDE

(Détail prestations)

Connexion Internet (Formulaire B)

Conditions d'utilisation

➤ **Connexion à Internet Filaire**, cette prestation comprend :

- Une arrivée réseau Ethernet de type RJ45 sur le stand (spécifier l'emplacement souhaité sur plan)
- Une connexion Internet valable pour toute la durée de l'évènement
- Bande passante Internet minimum non garantie (réservation de bande passante possible en option)

Configuration requise :

- ✓ Poste informatique avec une version de l'OS à jour et supportée (ex : pas de win XP)
- ✓ Poste informatique équipé d'une interface réseau Ethernet (adaptateur RJ45 si tablette)
- ✓ Paramétrage du poste informatique en client **DHCP automatique obligatoire** (IP Automatique)

➤ **Connexion par réseau WIFI privé**, prestations WIFI proposées :

- Code Wifi BEAM PRO - Code WIFI individuel valide pour la durée de la manifestation avec limitation de 5Mb/s par accès.
Pas de Timeout. Astreinte intégrée 9H/17H les jours ouvrés.
- Code Wifi BEAM PRO+ - Code WIFI individuel valide pour la durée de la manifestation avec limitation de 10Mb/s par accès.
Pas de Timeout. Astreinte intégrée 9H/17H les jours ouvrés.

Configuration requise :

- ✓ Poste informatique avec une version de l'OS à jour et supportée (ex : pas de win XP)
- ✓ Poste informatique équipé d'une connectivité WIFI compatible « an » ou « ac » (fréquences 5 Ghz)
La fréquence 2.4 Ghz n'est plus compatible avec nos infrastructures
 - ✓ Tout système d'exploitation compatible WIFI avec cryptage WPA2
- ✓ Paramétrage du poste informatique en client **DHCP automatique obligatoire** (IP Automatique)

➤ **Modalités de connexion**

- Les codes WIFI vous seront délivrés par l'organisateur de l'évènement.
- Se connecter au réseau WIFI spécifié dans le guide qu'on vous a remis.
- Renseigner le mot de passe du réseau WIFI
- Ouvrir votre navigateur Internet
- Saisir l'identifiant et le mot de passe présents dans ce même guide

Assistance par téléphone (hotline 9h-18h) : **01 85 60 60 50**

Important : WIFI PIRATE



La multiplication de réseaux Wifi (n'appartenant pas à Bordeaux Events) peut entraîner des perturbations sur le réseau Wifi principal. Nous ne pouvons assurer le bon fonctionnement du Wifi si le nombre de « wifi pirates » est trop important. Il est impératif de communiquer sur vos évènements afin de limiter le nombre de réseaux wifi présents sur site.

PRESTATIONS SUR COMMANDE (Détail prestations)

➤ **Nettoyage (formulaire B)**

Bordeaux Events And More assure, sur commande, le nettoyage des stands. Cette prestation comporte deux parties qui peuvent être commandées séparément.

- **Remise en état du stand** : Réalisée avant l'ouverture, la prestation comprend le désencombrement du stand, l'enlèvement des plastiques de protection de la moquette, l'essuyage du mobilier et le dépoussiérage des objets accessibles.
- **Entretien du stand** : Réalisée chaque soir (ou matin), sauf le dernier jour, la prestation comprend l'enlèvement des déchets, le vidage des corbeilles, le balayage des sols ou l'aspiration des moquettes, l'essuyage du mobilier et le dépoussiérage des objets accessibles.

➤ **Location Chariot élévateur (formulaire C)**

Bordeaux Events And More assure sur commande la mise à disposition d'un chariot élévateur avec cariste lors des opérations de montage et de démontage pour le chargement et le déchargement de matériel. Le tarif comprend la location du véhicule, la mise à disposition d'un cariste et ses prestations.

La limite de capacité de notre chariot élévateur pour toute marchandise à manutentionner est de 1.5 tonnes maximum.

Important : par temps de pluie, le chariot élévateur, électrique, ne pourra accéder au parking.

Toute heure commencée est due.

➤ **Hôtesse (formulaire D)**

Pour toute commande d'hôtesse, merci de compléter le formulaire ci-joint.

En supplément : le repas, + 25 % après 22h, + 25 % du forfait journée ou soirée (le lundi de Pâques, le 14 Juillet et le 15 Août), + 100 % (le 1er mai, le 25 décembre et 1er janvier).

Pour les prestations de plus de 6 heures, une heure de pause déjeuner est déduite.

Nos tarifs incluent : les salaires, les charges sociales, les assurances RC, la mise à disposition des tenues et le pressing.

➤ **Pauses café (formulaire E)**

Pour toute commande de pauses café, merci de compléter le formulaire ci-joint.

Pour toute autre commande de prestation de restauration plus complète, merci de consulter le(s) traiteur(s) agréé(s) cité(s) dans la liste des prestataires en page 18.

➤ **Prestations Audiovisuelles (formulaire F)**

Bordeaux Events And More assure sur commande la mise à disposition d'écran sur pied et autres prestations audiovisuelles.

Pour toute commande, merci de compléter le formulaire ci-joint.

Les prestations incluent la livraison, l'installation, la vérification du bon fonctionnement et le démontage. Une Assistance Technique sur appel téléphonique est également comprise.

Ecrans LCD 47" HD SONY :

Connectique HDMI et VGA - Port USB pour lecture de fichiers, images ou vidéo stockées - Formats suivants supportés :

*USB Play Yes (USB viewer supports FAT16, FAT32, exFAT and NTFS file systems).

*USB Play (Contents) MPEG1/ MPEG2PS/ MPEG2TS/ AVCHD/ MP4Part10/ MP4Part2/ AVI(XVID)/ AVI(MotionJpeg)/ MOV/ WMV/ MKV/ WEBM/ 3GPP/ MP3/ WMA/ WAV/ JPEG/ MP3

Dimensions hors tout : TV only 1083 x 639 x 64.5 mm (Largeur*Hauteur*Profondeur) / POIDS 15Kg / norme support mural VESA 300

Ecrans 80" full HD SHARP

Connectique HDMI et VGA - Port USB pour lecture de fichiers vidéo, photo JPEG (.jpg) (conforme DCF2.0), musique

Formats suivants supportés :

* FAT/FAT32, NTFS ; Audio : MP3 / Dolby Digital / LPCM / ADPCM

* fichier : .avi / .mkv / .asf / .wmv .mp4 / .mov / .mpgv / .mpeg

* Vidéo : DivX / 3.11/4.x/5.1/6.0 / XviD / H.264 / MPEG4 / Motion Jpeg

Dimensions sans pied (L x H x P): 1862 x 1112 x 99 / Poids (kg): 56.0 / Fixation VESA (mm): 600 x 400



FICHE ENTREPRISE

(Obligatoire pour commander)

Raison sociale :

Nom et N° du stand :

Nom et fonction du responsable sur site :

Téléphone(s) :

E-mail :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° SIRET :

N° de TVA intracommunautaire (Obligatoire) :

Adresse de facturation si différente :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Aucune commande ne sera prise en compte en l'absence de cette fiche entreprise dûment complétée accompagnée d'un chèque de règlement (à l'ordre de BEAM) **ou de la copie de l'ordre de virement** (RIB page 13) sur lequel devra **OBLIGATOIREMENT** figurer **le nom de l'exposant et celui de la manifestation**

INFO FACTURATION TVA

Clients Français :

Facturation avec TVA obligatoire

Clients étrangers UE :

Il est possible de facturer sans TVA si vous êtes un **professionnel assujetti dans un autre Etat**.

Pour cela, communiquez votre **numéro d'identification intracommunautaire**, nous vérifierons votre éligibilité sur la **base de données Européenne VIES** : http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/vatRequest.html

NB : En l'absence de votre numéro de TVA intracommunautaire ou si votre numéro d'identification intracommunautaire n'est pas reconnu par la base de données, nous serons dans l'obligation de vous facturer la TVA.

Clients étrangers hors UE :

Il est possible de facturer sans TVA si votre **activité professionnelle effective est attestée** (et peut être vérifiée) par des éléments officiels 2017 traduites en français ou en anglais qui **attestent votre activité commerciale** (ex des documents commerciaux, site web, enregistrement professionnel officiels). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations
NB : sans ces éléments nous serons dans l'obligation de vous facturer avec TVA.

L'exposant déclare avoir pris connaissance des conditions du Règlement Général du salon et les accepter (case à cocher)

A retourner avant le : 29/09/2023 à :
m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr

MODE DE REGLEMENT

➤ Paiement par virement

Joindre la copie de l'ordre de virement

IBAN (International Bank Account Number) : FR76 1090 7000 0105 7219 5338 493				
BIC (Bank Identification Code) : CCBPPFRPPBDX				
Code Banque 10907	Code Guichet 00001	N° du Compte 05721953384	Clé RIB 93	Domiciliation BPACA MERIGNAC ENTOUEST
Titulaire : BORDEAUX EVENTS AND MORE RUE JEAN SAMAZEUILH CS 20088 33070 BORDEAUX CEDEX				

➤ Paiement par carte bancaire (sauf American Express)

Nous contacter

➤ Paiement par chèque

Joindre la copie du chèque

Bordeaux Events And More
Rue Jean Samazeuilh
CS 20088
33070 Bordeaux Cedex

Tel. +33 6 65 35 68 53 et +33 6 62 55 00 73
Email : m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr

453 091 316 RCS Bordeaux
SIRET 453 091 316 00019
APE 8230Z - Code TVA FR 59453091316

BON DE COMMANDE

A. Plan d'implantation et enseigne

Raison sociale	
Nom et Numéro du stand	

PLAN DU STAND (côté et orienté)

- Schématisez votre stand → à l'échelle suivante : **1 carré = 1 m²** (préciser les côtes).
- Indiquez la position des allées, le nom ou le numéro des stands avoisinants et les cloisons de séparation.
- Désignez au moyen des symboles ci-dessous l'emplacement des différentes prestations

Sur cette fiche, merci d'indiquer :

- L'implantation des prestations techniques commandées
- Le texte de l'enseigne drapeau de votre stand (*Pour les stands équipés seulement*)

Légende

Coffret électrique



Internet filaire



ELINGAGE SUR DEMANDE (Cf. bon de commande page 15)

ENSEIGNE DE STAND A REMPLIR POUR LES STANDS EQUIPES

Enseigne de stand (16 caractères maximum) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A retourner avant le : 27/09/2023 à :

m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr

BON DE COMMANDE

B. Electricité, équipements électriques, nettoyage, internet filaire, wifi

Raison sociale	
Nom et Numéro du stand	

Code	Désignation	QTE	PU HT	Total HT
Augmentation de puissance stand équipé				
8351	Branchement 6 kw (Augmentation de puissance de 3 à 6 kw)		152.45 €	
8371	Branchement 12 kw (Augmentation de puissance de 3 à 12 kw)		295.51 €	
Equipements électriques complémentaires				
332	Rail équipé de 3 spots 100 Watt		75.00 €	
46502	Bloc ménager 3 prises 10 A		17.06 €	
Câble de suspension				
2380	Accrochage signalitique moins de 20 kg sur câble de suspension – par point d'accroche		240.00 €	
Internet filaire				
INF3155	Ligne Internet filaire Débit réservé de 5 Mbps (ne comprend pas la mise en réseau des postes de travail, ni le boitier de partage (switch), ni les câbles réseaux supplémentaires)		260.00 €	
INF3156	Ligne Internet filaire Débit réservé de 10 Mbps (ne comprend pas la mise en réseau des postes de travail, ni le boitier de partage (switch), ni les câbles réseaux supplémentaires)		470.00 €	
Nettoyage - Stand OPEN SPACE/INNOVATION				
8010	Remise en état du stand avant ouverture / m2		2.08 €	
8011	Entretien du stand / m2 / jour		2.60 €	
			Total HT	
			TVA 20%	
			Total TTC	

Signature Date Cachet

A retourner avant le : 27/09/2023 à :
m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr

BON DE COMMANDE

C. Location Chariot élévateur (avec cariste)

➤ Déchargement et chargement de matériel

Raison sociale	
Nom et Numéro du stand	

Date	Nombre heures totales	Prix Unit HT par Heure	Total HT
		100.40 €	
		100.40 €	
		100.40 €	
Total HT			
TVA 20%			
Total TTC			

Description de votre demande

Contact sur place :
Téléphone :

Signature Date Cachet

A retourner avant le : 27/09/2023 à :
m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr

BON DE COMMANDE

D. Hôtesses

Raison sociale	
Nom et Numéro du stand	

Descriptif de votre demande :

Couleur de tenue souhaitée :

Descriptif de la mission :

Langues parlées :

Code	Tarif forfaitaire jour (7h et 22h)	Nombre hôtesses jour 1	Heure début & Heure fin jour 1	Nombre hôtesses jour 2	Heure début & Heure fin jour 2	Nombre hôtesses jour 3	Heure début & Heure fin jour 3	PU HT	Total HT
HOTESSE	Forfait 4 heures							124,00 €	
	Forfait 5 heures							155,00 €	
	Forfait 6 heures							186,00 €	
	Forfait 7 heures *							186,00 €	
	Forfait 8 heures *							217,00 €	
	Forfait 9 heures *							248,00 €	
	Forfait 10 heures *							279,00 €	
	Forfait 11 heures *							310,00 €	
	Forfait 12 heures *							348,75 €	
	Indemnité repas							15,00 €	
								Total HT	
								T.V.A 20%	
								Total TTC	

**1h de pause incluse*

Signature Date Cachet

A retourner avant le : 27/09/2023 à :
m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr

BON DE COMMANDE

E. Pause Café

Raison sociale	
Nom et Numéro du stand	

Code	Désignation	Qté jour 1	Qté Jour 2	Horaires livraison	PU HT	TOTAL HT
CAFE10	Mini viennoiseries (assortiment croissants, chocolatinnes, pains aux raisins) (Minimum de 10)				1.25 €	
CAFE10	Mini cannelés (Minimum de 10)				1.38 €	
CAFE10	Mini macarons (Minimum de 10)				2.90 €	
CAFE10	Eau Minérale « Abatilles » (1L) Plate - Servi avec gobelets				3.61 €	
CAFE10	Jus de fruits (1L) Servi avec gobelets				7.54 €	
CAFE10	Coca (Sodas) (1.5L)				7.54 €	
CAFE10	Thermos Café (2L-25 cafés) Servi avec gobelets				28.51 €	
CAFE10	Thermos Thé (1,5L) Servi avec gobelets				18.54 €	
CAFE20	Machine à café Espresso «Lavazza» (TVA 20%) Dégressif sur plusieurs jours (1j : 81,15 € / 2j : 139,12 € / 3j : 173,88 €)				Tarif Dégressif	
CAFE10	Dosette de café « Classique Lavazza » Tarif dégressif <300 dosettes (0.57 € HT/dosette)				0.66 €	
CAFE10	Pause « Espresso » Tarif/jour (1 machine, 50 capsules café, 5L jus orange, 5L jus pamplemousse, 10L eau plate)				173.89 €	
CAFE10	Corbeille de fruits (env 15 pers)				38.50 €	
					Total HT	
					TVA 10%	
					TVA 20%	

Signature Date Cachet

A retourner avant le : 27/09/2023 à :
m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr



BON DE COMMANDE

F. Audiovisuel

Raison sociale	
Nom et Numéro du stand	

Code	Désignation	Qté	Durée	PU HT	TOTAL HT
TV4701C TV4702C	ECRAN 47"/49" AVEC PIED (voir image ci-dessus) Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage.		1 jour 2 jours	446.00 € 562.00 €	
TV6501C TV6502C	ECRAN 65" AVEC PIED Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage.		1 jour 2 jours	510.00 € 638.00 €	
TV8201C TV8202C	ECRAN 82"/85" AVEC PIED Prestation incluant livraison, installation, vérification du bon fonctionnement et démontage. Assistance technique sur appel		1 jour 2 jours	769.00 € 1 022.00 €	
				Total HT	
				TVA 20%	
				Total TTC	

Signature Date Cachet

A retourner avant le : 27/09/2023 à :
m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr

A la demande : toute prestation audio, vidéo ou lumière sur devis, selon étude ou sur cahier de charges

BON DE COMMANDE

F. Outils de communication / Sponsoring

Raison sociale	
Nom et Numéro du stand	

Code	Désignation	PU HT	TOTAL HT
142	Insertion publicitaire dans le programme numérique du salon (A5 au format PDF HD) 4ème de couverture	2 500.00 €	
143 144	Insertion publicitaire dans le programme numérique du salon (A5 au format PDF HD) 2eme et 3eme de couverture	1 800.00 €	
140	Insertion publicitaire dans le programme numérique du salon (A5 au format PDF HD) Page intérieur	1 000.00 €	
041	Sponsoring de la soirée de Gala Logo sur tous les supports de promotion, prise de parole lors de la soirée, votre logo intégré au show Dronisos	12 000.00 €	
042	Sponsoring au PALAIS DES CONGRES LE 10 ET 11 OCTOBRE Présence du logo sur la vitrophanie à l'entrée principale, sur les totems directionnels, les banques d'accueils, les écrans dynamiques	4 000.00 € tarif exposant	
043		5 000.00 € tarif non exposant	
044	Sponsoring de la journée de demo Disposition de vos oriflammes sur site et pose de vos bannières sur les barrières Vauban délimitant l'espace de démonstration	1 000.00 € tarif exposant	
045		2 000.00 € tarif non exposant	
		Total HT	
		TVA 20%	
		Total TTC	

Signature Date Cachet

A retourner avant le : 27/09/2023 à :
m.lachartre@beam.fr et u.kukharuk@beam.fr

A la demande : toute prestation audio, vidéo ou lumière sur devis, selon étude ou sur cahier de charges

NOS PRESTATAIRES

➤ Aménagements de Stand (Mobilier – Moquette - Réserve)

CO-NECT : Zone d'Activités Bois de Lion - 33240 PEUJARD

Contact : Nathalie JOLIT - Email : n.jolit@co-nect.fr - Tel 05 57 94 80 80 - www.co-nect.fr



➤ Location Mobilier

AMExpo : ZI Alfred Daney - Espace Suffren, Rue de Suffren - 33300 Bordeaux

Email : bordeaux@amexpo.fr - Tel : 05 56 37 14 69 - www.amexpo-sudouest.fr



➤ Plantes et Décoration Florales

IN'FLOR: 168 Rue Saint-François Xavier, 33170 Gradignan

Contact : Rémy MARTINEZ - Email : contact33@in-flor.com - Tel 05 56 42 10 48 www.in-flor.com



➤ Transport - Manutention - Stockage – Transitaire (dédouanement)

W & S LOGISTICS : Rue Bertrand Balguerie - ZI Bordeaux Fret - 33521 BRUGES Cedex

Contact : Alexandra SOKOLOVA - Email : asokolova@wslogistics.fr Tél. 05 57 57 34 27 - Fax 05 56 43 88 27



Restauration : Traiteurs Agréés

Merci de les contacter directement en cas de besoin
Refacturation par nos soins sur la facture finale

LACOSTE TRAITEUR

47 avenue de la Forêt, ZAC Mermoz,

33320 EYSINES - Tél 05 56 57 59 67

www.lacoste-traiteur.com

Email : contact@lacoste-traiteur.com

MAISON DULOUL TRAITEUR

24 bis route du Bois de Savis,

33640 CASTRES - Tél 05 56 67 10 44

www.dulou-traiteur.com

Email : contact@dulou-traiteur.com

CAPDEVIELLE TRAITEUR

11 rue de Fieuzal,

33520 BRUGES - Tél 05 57 19 09 99

www.capdevielle.com

Email : capdevielle@capdevielle.com

MONBLANC TRAITEUR

2409, avenue de Bordeaux

33127 ST JEAN D'ILLAC

Tél 05 56 21 61 32 / 07 70 29 76 97

www.monblanc-traiteur.com

Email : contact@monblanc-traiteur.com

HUMBLLOT EXPERIENCES TRAITEUR

Rue P.P. de Piquet, ZAC Poujeau,

33610 CANEJAN - Tél 05 57 26 24 26

www.humblot-experiences.com

Email : e.letanneur@humblot-experiences.fr

UAV SHOW

Du 10 au 12 octobre 2023
Palais des Congrès
BORDEAUX



AMEXPO
Location de mobilier



BON DE COMMANDE / PURCHASE ORDER

Voir nos références produits
/ See our product references

Tél : 05 56 37 14 69



Bon de commande à renvoyer à : bordeaux@amexpo.fr

Société / Company : N° stand / Booth :

Adresse / Address :

Ville / City : CP / P.C. : Pays / Country :

Tél : Email :

Responsable / Exhibition contact person :

N° TVA / VAT :

RÉF. REF.	DÉSIGNATION DESCRIPTION	QTE QTY	PU HT UNIT PRICE EXCL.	TOTAL HT EXCL. VAT

 Titulaire
AMEXPO SUD OUEST
Domiciliation
SG BORDEAUX ESPACE PRO (00372)
28 CRS DE L'INTENDANCE 33000 BORDEAUX

Référence bancaire / Bank reference

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	00372	00027001548	51

IBAN : FR76 3000 3003 7200 0270 0154 851
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Signature et cachet de l'entreprise / Signature and company stamp

Remise / Discount	
Total HT après remise / After discount price	
Assurance / Insurance	
Frais administratifs / Ad charges	7 €
Total HT / Excl. VAT	
TVA 20 % / VAT 20 %	
Total TTC / Incl. VAT	

Montant de la location HT -> Rental price excl. VAT	Tarif assurance Insurance to defere
0 > 100 €	6 €
101 > 200 €	16 €
201 > 400 €	28 €
401 > 800 €	45 €
801 > 1500 €	70 €
Au delà : 4 % du montant HT	

Mode de règlement / Means of payment

Chèque / Cheque Virement / Wire transfer

Tout frais bancaire est à la charge de l'exposant / Any bank fees are the responsibility of the exhibitor

ASSURANCE, GARDIENNAGE DECLARATION

Assurance

L'assurance de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée de la convention et pour des sommes suffisantes, contre les dommages corporels, matériels et immatériels de tous ordres qu'il est susceptible d'occasionner de son fait ou du fait des personnes dont il répond.

L'exposant devra en outre faire assurer l'ensemble de ses matériels et installations. Il est vivement conseillé de faire garantir la valeur exacte des marchandises exposées sous peine d'un règlement partiel du sinistre. Bordeaux Events And More dégage toute responsabilité en cas de dommage ou de vol des biens des exposants dans les lieux d'exposition.

Gardiennage

La surveillance du bâtiment de jour et de nuit est assurée par Bordeaux Events And More, sans que toutefois l'application de cette disposition constitue pour lui une quelconque responsabilité.

Il est vivement conseillé aux exposants présentant des échantillons sensibles, de compléter la fermeture des stands par des cadenas fermant les réserves de marchandise.

Aucune personne ne sera admise sur le stand en dehors des jours et horaires d'ouverture aux exposants.

Déclaration

MATERIEL ET COMBUSTIBLES EN FONCTIONNEMENT

Il est rappelé que pour exposer une machine en fonctionnement ou bien pour utiliser des combustibles liquides ou gazeux, il faut que le chargé de sécurité de la manifestation soit averti en remplissant le

Formulaire spécifique ci-après.

Cette déclaration ne dispense pas l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.

DECLARATION

Matériel en fonctionnement, combustible



Raison Sociale :	
Nom et fonction du Responsable :	
Adresse :	
Téléphone :	
E-mail :	
N°Siret :	

Les exposants présentant du matériel en fonctionnement et/ou utilisant un combustible (Cf. règlement de sécurité), doivent impérativement remplir la présente déclaration avant le passage de la Commission de Sécurité qui donnera son accord au vu de la prescription des mesures de sécurité mises en œuvre par l'exposant.

L'organisateur a tout pouvoir de faire interrompre les démonstrations si les mesures de sécurité décrites ne sont pas respectées

Utilisation de combustible

Nature du combustible :	
Quantité sur le stand :	
Utilisation :	

Adresse de retour :
Votre chargé de sécurité
« Nom chargé de Sécurité »
« Email chargé de sécurité »
«Nom_Manifestation»

Machines en fonctionnement

Type de matériel présenté :	
Quantité sur le stand :	
Utilisation :	

Signature	Date	Cachet
-----------	------	--------

REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

Le Palais des Congrès de Bordeaux en tant qu'Établissement Recevant du Public est assujéti à diverses réglementations dont la liste suivante est non exhaustive :

- Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R111.19 et suivants, articles R123-2 à 55, R152-6, R152-7,
- Code de l'Urbanisme articles R111-1 ; R111-5, R111-6, R111-48, R111-49,
- Arrêté du 23 mars 1965 modifié,
- Arrêté du 18 novembre 1987 modifié, relatif aux salles d'exposition, les articles de cet arrêté sont repérés par la lettre T suivie d'un numéro d'ordre,
- Arrêté du 5 février 2007 modifié relatif aux salles de conférences, de réunions et à usages multiples,
- Arrêté du 21 juin 1982 modifié relatifs aux restaurants et débits de boissons (règles ERP),
- Arrêté du 1er août 2006 relatif à l'accès des personnes handicapés,
- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accès des personnes handicapés.

Le présent document constitue le cahier des charges de la manifestation prévu à l'article T5§3 de l'Arrêté du 18 novembre 1987 modifié. Le respect des dispositions du présent document par les exposants et locataires de stand est imposé par l'article T8.

Obligations des exposants et locataires de stand

Les exposants et locataires de stands doivent respectivement appliquer et respecter les différentes règles de sécurité présentées dans ce présent document, en plus des législations applicables.

Dès le début des travaux d'aménagements les stands peuvent faire l'objet de contrôle de la part du Chargé de Sécurité désigné par l'organisateur. Les exposants et locataires de stands ne peuvent se soustraire ou refuser ce contrôle.

Lors de la visite de réception des travaux par la CCDSA et/ou le chargé de sécurité les aménagements doivent être achevés.

Toutes dispositions doivent être prises pour que les membres de la CCDSA ou le chargé de sécurité puissent examiner l'ensemble des aménagements dans leurs détails (Examen à la discrétion des membres de la CCDSA ou du chargé de sécurité).

L'exposant ou son mandataire qualifié doit tenir à la disposition des membres de la CCDSA tout renseignement concernant les installations et les matériaux visés à l'article T 21, sauf pour ceux faisant l'objet d'une marque de qualité.

Le Chargé de Sécurité peut apporter conseil et assistance auprès des exposants qui en feraient la demande (orale ou écrite).

L'utilisation d'équipements spécifiques peut imposer une déclaration préalable et écrite au moins 30 jours avant l'ouverture au public par l'exposant auprès de l'organisateur.

Le présent document fait l'objet d'une publicité auprès des membres de la CCDSA.

REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

Règlementation des matériaux d'aménagement des stands (réaction au feu)

Réglementation Française

Dans le présent chapitre, en matière de réaction au feu des matériaux d'aménagements et en fonction de la réglementation française :

- M0, signifie « incombustible »,
- M1, signifie « non inflammable »,
- M2, signifie « difficilement inflammable »,
- M3, signifie « moyennement inflammable »,
- M4, signifie « facilement inflammable ».

Le classement au feu des matériaux d'aménagements est attesté par un procès-verbal de réaction au feu. Ce document délivré par un laboratoire agréé par le ministère de l'intérieur doit vous être transmis par votre fournisseur. Il est le seul garant. Une copie de ce PV doit être fournis aux équipes de vérifications de BEAM, PV en cours de validé.

Exigences réglementaires des matériaux d'aménagement

➤ Revêtements de sol

Tous les revêtements de sol doivent être classés M0, M1, M2 ou M3.

Exigence Euroclasse réglementaire minimale acceptée

- | | |
|--------------------|------------------|
| ▪ Incombustible A1 | ▪ M 3 B Fl s1/s2 |
| ▪ M 0 A2 Fl s1 | ▪ C Fl s1/s2 |
| ▪ A2 Fl s1/s2 | ▪ M 4 D Fl s1/s2 |

➤ Ossature

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2.

Toutefois, les ossatures BOIS de 24 mm et plus sont admises sans protection particulière. Les ossatures bois de section inférieure à 24 mm ne sont pas classées et doivent faire l'objet d'un traitement d'ignifugation.

➤ Cloisons

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2. Les cloisons en bois ne répondant pas à ces conditions doivent être ignifugées.

➤ Revêtements des cloisons

Ils doivent être M0, M1, M2.

Sont interdits dans tous les cas, en revêtement de cloisons : les moquettes, qu'elles soient flottantes, agrafées ou collées, les plaques, panneaux ou feuilles de matière plastique expansée qui ne seraient pas au moins difficilement inflammables (M2), les agglomérés celluloseux mous.

REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

➤ Produits autres que sols

Exigence Euroclasse réglementaire minimal acceptée,

- Incombustible A1 FI
- M 0 A2 FI s1
- A2 FI s1/s2
- M 3 B FI s1/s2
- C FI s1/s2
- M 4 D FI s1/s2

Stand couvert et stand à étage

➤ Stands couverts

De manière générale, l'implantation de plafonds ou d'aménagements formant un plafond (ou d'une manière générale tout aménagement formant plafond) est strictement interdit afin de ne pas s'opposer au déversement de l'eau des sprinklers (dispositif d'extinction automatique à eau implanté sous le plafond des halls).

Toutefois des assouplissements à cette règle sont tolérés sous couvert du respect des règles suivantes : adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en mentionnant au minimum :

- le numéro de stand,
- sa surface brute,
- la surface couverte, (plafond plein, vélum, nature de la couverture, etc.),
- la nature de la couverture
- un plan d'ensemble.
- les dispositifs retenus pour la fixation,.)

Des éléments alvéolés genre "Claustras" en matériaux M0, M1 ou M2 (50 % de vide minimum),

Des éléments alternés en matériaux M0, M1 ou M2 disposés en "damier" de manière à constituer un plafond largement ajouré (50 %),

Des bandes verticales en matériaux minces, M0, M1 ou M2 espacées d'au moins 20 cm,

Des bandes horizontales en matériaux M0, M1 ou M2 à condition que leur largeur ne soit pas supérieure à 1 mètre et qu'elles soient séparées par un espace libre au moins égal à la largeur des bandes, des plaques perforées en matériaux M0 ou M1 à condition que les ouvertures correspondent à 50 % de la surface des plaques, des tissus à larges mailles, n'offrant qu'une résistance limitée au passage de l'eau. Ces tissus doivent être au moins M0, M1 ou M2.

Dans tous les cas les aménagements formant le plafond doivent être dans des matériaux non gouttant en cas d'incendie (maille supérieure ou égale à 5 mm²).

Dans tous les cas : La distance entre deux stands couverts ne doit pas être inférieure à 4 m.

Si la surface couverte est comprise entre 20 et 50 m² l'exposant doit prévoir : un extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité (extincteur fourni à la charge de l'exposant).

REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

➤ Stand à étage

L'implantation de stand à étage est soumise à déclaration. La demande doit être adressée, au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en communiquant au minimum :

- le numéro de stand,
- sa surface brute au sol,
- la surface brute de l'étage,
- la surface de l'étage accessible au public,
- le nombre et la largeur du ou des escalier(s) d'accès,
- un plan d'ensemble,
- un plan de chaque façade,
- la nature de l'activité à l'étage,
- la copie du contrôle à l'origine du stand à étage,
- le nom du bureau de contrôle retenu pour la vérification du montage in situ,
- la date de passage du bureau de contrôle pour la vérification in situ.

Si une prestation est fournie à l'étage, la même prestation, dans les mêmes conditions de qualité doit pouvoir être fournie au rez-de-chaussée pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.

Le rez-de-chaussée est obligatoirement traité de façon à le rendre facilement accessible à tout le monde.

Le rez-de-chaussée comme l'étage doivent disposer de leur propre extincteur à eau plus additif de 6 litres minimum de capacité.

Installations électriques

Bordeaux Events And More met à disposition des exposants des coffrets électriques dit « semi permanents » afin de délivrer la puissance électrique commandée. Ces coffrets sont équipés de disjoncteurs différentiels 30 mA.

Les installations particulières des stands doivent être réalisées par des personnes particulièrement averties des risques spécifiques de la manifestation, possédant les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec les règles de sécurité. Le montage doit faire l'objet d'une attestation sur l'honneur quant au respect des normes en vigueur.

Le coffret électrique semi-permanent doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible au personnel du stand et aux équipes de sécurité incendie de BEAM et de son prestataire électrique.



L'usage d'un adaptateur multiple ou d'un boîtier multiple alimenté à partir d'un socle fixe est interdit.

Si exceptionnellement des matériels en exposition de classe 0 sont alimentés, ils doivent être protégés par des dispositifs à courant différentiel résiduel assigné au plus égal à 30 mA.

Les appareils de la classe 1 doivent être reliés au conducteur de protection de la canalisation les alimentant.

L'utilisation de prises de terre individuelles de protection est interdite.

Les équipements électriques installés en extérieur doivent être de classe minimale IP44.

REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

Les câbles souples peuvent être fixés aux aménagements provisoires des stands. Ils doivent être prévus pour une tension minimale au moins égale à 500 volts et disposés d'un conducteur de terre. Les câbles de type Scindex sont interdits.

Les socles de prises de courant doivent être raccordés à des circuits protégés par des dispositifs de protection contre les surintensités de courant nominal au plus égal à 16 A. Tout appareil nécessitant une puissance supérieure doit être alimenté par un circuit spécialement adapté.

➤ Néons et lampes à décharge

L'utilisation de ce type d'équipement est soumise à déclaration.

Vous devez adresser au moins 30 jours avant le début du salon une demande d'autorisation à l'organisateur en précisant :

- le type d'équipement utilisé,
- la plage de haute tension,
- en fournissant la documentation technique.

Les néons (d'enseigne lumineuse par exemple) et les lampes à décharge alimentés en haute tension doivent être installés conformément aux règles de la norme NF C 15-150. Si elles sont enfermées dans les enveloppes isolantes, ces enveloppes doivent être constituées de matériaux de catégorie M3.

L'interrupteur prévu à l'article 5 de la NF C 15-150 peut être confondu avec le disjoncteur principal du coffret semi permanent.

Attention, BEAM ou l'organisateur peut imposer la présence d'un extincteur 2 kg à CO2 (dioxyde de carbone) sur le stand.

Lutte contre l'incendie

De manière générale, les aménagements ne doivent pas gêner la signalétique ou l'accès aux équipements de sécurité ce qui comprend :

- les R.I.A. (Robinet d'Incendie Armé = Lance à incendie),
- les extincteurs ou coffret d'extincteurs,
- les boîtiers d'alarme (Boîtiers rouge de 10 à 15 cm de côté),
- les commandes de désenfumage,
- les bouches et poteaux incendies (stationnement des véhicules),
- les issues de secours,
- le balisage lumineux d'évacuation.

Lorsqu'un extincteur est exigé sur un stand, l'exposant ou son mandataire doit s'assurer qu'une personne formée à son maniement est présente sur stand pendant la phase d'ouverture au public.

En cas de nécessité, les halls sont dotés d'extincteurs dont l'utilisation est du domaine public. Les RIA sont prévus et réservés aux équipes de sécurité ou au personnel de BEAM dûment formé.

Pour les extérieurs, il est important de savoir que chaque cuisine est dotée au moins d'un extincteur à eau plus additif de 6 litres.

REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

Utilisation des combustibles

On entend par « utilisation de combustibles », le fait pour un exposant, locataire de stands ou tout commettant d'utiliser, en présence du public, des matières inflammables, à usage de combustible, en combustion ou non, présentées à l'état solide, liquide ou gazeux.

➤ Autorisation

La présentation et/ou l'utilisation d'équipements avec point chaud (cheminée, piano de cuisine, friteuses, etc.) est soumise à déclaration. Cette déclaration doit être adressée au moins 30 jours avant le début du salon à l'organisateur en mentionnant au minimum :

➤ Solides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- stockage ordonné et propre,
- stockage maximal sur le stand égal à la quantité nécessaire pour le fonctionnement
- journalier avec un maximal de 0,5 stères ou 3 sacs de granulés de dérivés de bois,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand,
- stockage hors d'atteinte du public mais accessible aux équipes de sécurité.

➤ Liquides inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- 10 litres de liquides inflammables de 2e catégorie (fioul, gasoil, alcool de titre supérieur ou égale à 40°),
- 5 litres de liquides inflammables de 1ère catégorie (benzène, toluène, hexane, butanol,
- xylène, essence de térébenthine),
- les liquides particulièrement inflammables (oxyde d'éthylène, sulfure de carbone, éther) sont interdits,
- disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.

Pour connaître la catégorie d'un produit, vous devez connaître le « point éclair » du liquide c'est-à-dire la température à partir de laquelle les vapeurs sont inflammables. Par mesure de commodité, vous pouvez aussi adresser une demande d'information auprès du Service Prévention et Sécurité Incendie de Bordeaux Events And More en fournissant les caractéristiques du produit.

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant



Liste de produits interdits

Les produits suivants sont interdits sur les stands (sauf autorisations spéciales de la CCDSA et de BEAM) :

- La distribution d'échantillons ou produits contenant un gaz inflammable
- Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique ou irritant
- Le propane
- Gaz inhibiteur de réaction d'oxydoréduction
- Les articles en Celluloïd
- Les artifices pyrotechniques et explosifs
- La présence d'oxyde d'éthyle, de sulfure, de carbone, d'éther sulfurique et d'acétone,
- Les armes à feu
- Les produits à base de nitrate d'ammonium ou de chlorate de soude
- L'acétylène, l'oxygène et l'hydrogène

REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

➤ Gaz inflammables

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation, l'exposant, locataire de stand ou son commettant doit respecter les règles suivantes :

- Gaz propane interdit
- Tuyaux en bon état et en cours de validité
- Arrêt d'urgence des fluides facilement accessible au personnel du stand et du service de sécurité incendie,
- Disposer d'un extincteur à eau plus additif de capacité minimale 6 litres sur le stand.
- butane autorisé (13 kg),
- pas de stockage de bouteilles (pleine ou vide) sur le stand,

De plus, pour les cuisines :

- Extincteur 6 litres à eau + additif vérifié dans les 12 derniers mois,
- Extincteur CO2 vérifié dans les 12 derniers mois
- couverture anti-feu en bon état,
- Protection MO (de préférence non métallique) autour des brûleurs, ▪ couverture anti-feu en bon état,
- Vérification journalière des cuisines par le service de sécurité incendie.

Liste des aménagements soumis à déclaration (Ce qui décore ou habille votre stand)

➤ Une autorisation doit être demandée auprès de l'organisateur pour :

- exposer une machine en fonctionnement,
- utiliser des combustibles solides, liquides ou gazeux,
- construire un stand à étage,
- installer un CTS,
- disposer d'un stand couvert (mise en œuvre d'un plafond ou d'un vélum).

➤ Formulaire de déclaration

Le formulaire dûment complété doit être retourné à l'organisateur. Cette déclaration ne dispense nullement l'exposant de veiller au respect des normes et des règlements en la matière, pas plus qu'elle ne le dégage de ses responsabilités.

➤ Cas particuliers

Vous êtes restaurateur, vous devez :

- ✓ envoyer 30 jours le plan d'occupation de la salle de restauration en précisant le cheminement principal débouchant à ses extrémités aux dégagements (largeur 1,40 m)
- ✓ veiller à ce que la salle dispose au minimum de deux sorties (de 1,40 m de large) distantes d'au moins 5 mètres (si la surface est inférieure à 500 m²)
- ✓ disposer, au comptoir, d'un extincteur 2 kg à CO2 en cours de validité
- ✓ veiller à ce qu'un espace du comptoir soit d'une hauteur comprise entre 0,70 et 0,80 m (comptoir «handicapés»)

Liste des équipements soumis à déclaration (Ce que VOUS présentez)

- machine d'exposition présentée en fonctionnement
- moteurs thermiques ou à combustion présentés en fonctionnement
- motos, automobiles, camions, bus, etc. (véhicules routiers)
- bateaux
- coque de piscine
- Lasers présentés ou non en fonctionnement (dès qu'un laser est présent sur le stand)
- générateurs de fumée
- gaz combustible
- solides, liquides ou gaz inflammables
- gaz inerte (ex : hélium, azote, dioxyde de carbone, etc.)
- sources radioactives
- rayons X
- utilisation de point chaud (T° 50 C)



REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

Vous implantez (ou faites implanter) un CTS, vous devez :

- ✓ disposer de l'autorisation écrite de Bordeaux Events And More (en raison des réseaux enterrés),
- ✓ transmettre les coordonnées du monteur
- ✓ disposer de l'extrait de registre de sécurité
- ✓ faire installer un ou des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) avec un minimum de 1 puis en fonction de la surface de la structure
- ✓ disposer au minimum d'un extincteur 6 l à eau + additif

Ces règles viennent en complément des règles applicables aux aménagements réalisés à l'intérieur du CTS ou de la structure.

Accessibilité des espaces aux personnes handicapées

La réglementation applicable pour l'accueil des personnes handicapées demande de prendre en compte tout type d'handicap. Pour cela, les obligations faites aux exposants et à l'organisateur évoluent d'année en année. ⁽¹⁾

➤ Banque d'accueil, comptoir, guichet

Vous devez les rendre utilisables par une personne en position assise :

- hauteur comprise entre 0,70 m et 0,80 m
- écritoire de 0,30 m de profondeur
- largeur minimale de 0,60 m
- disposer d'une source lumineuse suffisante (200 lux)

➤ Périodes d'application du présent titre

Le Code du Travail et les différentes réglementations du travail s'appliquent à chaque travailleur présent sur site et notamment en matière, d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

L'activité des périodes de « montage » et de « démontage » est assimilable à un chantier de BTP. Des règles simples et strictes de sécurité, santé et conditions de travail sont à respecter par l'ensemble de personnes présentes sur site.

➤ Présentation des risques

Afin d'informer sur les risques présents sur le site du site, Bordeaux Events And More a édité un document de synthèse présentant la liste (non exhaustive) des principaux risques observables lors des phases de montage/démontage des salons. Ce document est consultable auprès du Service Sécurité de Bordeaux Events And More.

➤ Couleur de la moquette de stand/moquette d'allée

La couleur des moquettes d'allée est définie par l'architecte du salon pour une harmonie générale. Vous devez, lors de votre réflexion sur vos aménagements prendre en compte que vous devez choisir une moquette de stand, lorsque vous avez une surélévation, d'une couleur différente et présentant un contraste important.

➤ Pente et rampe d'accès

Vous implantez votre stand en surélévation :

Lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, un plan incliné de pente inférieure ou égale à 5 % doit être aménagé afin de la franchir. Les valeurs de pentes suivantes sont tolérées exceptionnellement :

- jusqu'à 8 % sur une longueur inférieure ou égale à 2 m
- jusqu'à 10 % sur une longueur inférieure ou égale à 0,50 m

Un palier de repos est nécessaire en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle qu'en soit la longueur. En cas de plan incliné de pente supérieure ou égale à 4 %, un palier de repos est nécessaire tous les 10 m.

REGLEMENT DE SECURITE

Exposition sur site BEAM – « Palais des Congrès »

Règlementation applicable aux travailleurs et leurs équipements

Cadre général

Il est nécessaire, pour la bonne compréhension de ce titre, d'identifier et de distinguer les trois phases d'activité liées au salon :

➤ Le montage

C'est la période comprise entre la date d'arrivée des exposants (ou de leurs commettants) et la date de première ouverture au public.

Cette période est dédiée à l'édification des stands et aménagements propres à chaque stand.

La date de montage fait l'objet de publicité dans les différents documents transmis par l'organisateur et notamment dans le présent guide.

➤ L'ouverture au public qui se divise en deux parties :

Période d'ouverture réelle au public (guichets ouverts) : c'est la période comprise entre l'ouverture et la fermeture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon

Période de fermeture de nuit : c'est la période comprise entre une fermeture et une ouverture des guichets au public, pendant la période d'existence du salon, après son ouverture officielle et avant sa clôture,

➤ Le démontage

C'est la période qui suit la clôture officielle du salon et à partir de laquelle le public n'est plus admis sur le site.

Règlement de sécurité

➤ Gestion de la coactivité

Sont définies comme coactivité les phases d'un chantier faisant intervenir au moins deux entreprises simultanément dans des espaces non indépendants en matière sécurité et/ou de santé au travail. Si les aménagements mis en place sont volumineux ou s'ils nécessitent une technicité particulière, informer par écrit l'organisateur qui veillera à la gestion de la coactivité.

➤ Utilisation d'engins spéciaux

Est assimilé à un engin spécial, tout véhicule (à moteur ou non et quelle que soit la source d'énergie) nécessitant une autorisation de conduite de l'employeur.

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier.

➤ Autorisation de conduite

Les utilisateurs d'engins spéciaux doivent être titulaires du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins Spéciaux (CACES) et à minima être porteurs de l'autorisation de conduite délivrée par leur employeur.

Chaque employeur doit informer des risques spécifiques du site et ceux liés à la coactivité. Pour cela, l'employeur peut prendre contact avec l'organisateur. Le CACES et l'autorisation de conduite doivent être en adéquation avec le type de véhicule utilisé.

➤ Entretien et vérification des véhicules

Les engins spéciaux utilisés sur le site doivent être en bon état de fonctionnement et correctement entretenus. La vérification semestrielle doit être à jour et BEAM se réserve le droit d'en demander une justification ou d'interdire l'accès au site de tout véhicule ne répondant pas à ces obligations.

➤ Conduite d'engins spéciaux

La conduite d'un engin spécial se fait sous la responsabilité de son chauffeur et de l'employeur de ce dernier. Il est particulièrement attiré l'attention des employeurs, exposants, locataires de stands ou commettants des risques liés à l'utilisation de ce type d'engin dans les halls en présence de personnels d'autres entreprises.

➤ Travaux dangereux

Dans le cadre de la réalisation d'un aménagement, il est possible de réaliser des travaux dits « dangereux ». Réalisés sous la responsabilité de l'opérateur et de son employeur, ils ne doivent pas pour autant faire prendre le moindre risque à l'environnement du poste de travail (environnement humain ou bâtementaire).

➤ Travail par point chaud

Est défini comme travail par point chaud, les opérations de meulage tronçonnage métallique, oxycoupage, etc. ou autre opération faisant apparaître un risque d'incendie par création de source d'ignition.

Les travaux par « point chaud » doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du service de sécurité incendie. Au niveau du PC sécurité, des permis feu sont délivrés par le personnel SSIAP de BEAM.

➤ Utilisation de machine-outil

L'utilisation de machine-outil est autorisée à condition de :

- Disposer d'une machine en bon état
- S'assurer, avant utilisation, que les dispositifs de sécurité sont opérationnels
- Disposer d'un espace suffisant pour la bonne exécution de la mission

Equipements de protection individuelle (EPI)

Lorsque l'opération ne permet pas la mise en place de protection collective ou si les EPI font l'objet d'une recommandation, l'opérateur et/ou son chef d'entreprise devra disposer des EPI adaptés. Comme pour tout chantier de BTP, les personnes intervenantes sur site doivent porter une tenue adaptée au travail avec au minimum une paire de chaussure de sécurité (EN345/346/347, S1P).

En fonction de l'opération, le port d'EPI est nécessaire comme (liste non exhaustive) des gants de manutention, lunettes ou écran facial de protection, masque sur les voies aériennes supérieures (nez + bouche), baudrier et casque (au minimum EN 812 s'il n'existe pas de risque de chute d'objet), etc.

Informations complémentaires sur : securite@bordeaux-expo.com

Nos espaces



Palais 2 l'Atlantique

15 500 m² - Halle principale 7 140 m²- plénière 1 500 à 6 000 places – 12 salles de réunion



Le Parc des Expositions

70 000 m² couverts – 3 Halls modulables – 12 000 m² de surface extérieur –
Parking visiteur couverts 7 000 places



Le Centre des Congrès - Cité Mondiale

Surface 370 m² - Emplacement central –
Auditorium 300 places



Le Hangar 14

Surface 3 000 m² - Grand hall accueil 2 entrées visiteurs –
Espace exposition – Terrasse panoramique



Le Palais des Congrès

Surface 12 000 m² - 3 parkings visiteurs gratuits – parking livraison –
quais de déchargement -Face au lac

Et aussi



L'Auditorium



Le Grand Théâtre



+33 (0)5 56 11 99 11

www.beam.fr